

**ARRÊTÉ DEP-2024-027 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BÂTI**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2008 portant création du baccalauréat professionnel intervention sur le patrimoine bâti ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel intervention sur le patrimoine bâti pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Olivier PROVOT, enseignant-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Franck STRAZZA, enseignant

Enseignants :

Monsieur Jean-Marc TAVERNIER
Madame Karima RAMDANI

Madame Sandrine MEREL
Monsieur Christophe BOITEL

Professionnels :

Monsieur Jérôme DE KORSAK

Monsieur Malik BOUDARENE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER